Procès-Verbal
Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins Futsal

PV N° 03
28 Février 2019

Par Courriel : Alain Le Viol, Président de la Commission de Gestion des Compétitions Seniors
Sylvain Denis, responsable du Futsal
Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 02 du 07 Janvier 2019 sans réserve.

1. Homologation des résultats de la Coupe Futsal Masculine

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :
« 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.
Dispositions L.F.P.L. :
S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats du 1er tour de la Coupe Futsal Masculine qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

2. Tirage de la Coupe Futsal Masculine

La rencontre qui n'a pu se dérouler entre les équipes 2 Sucé/Erdre FC Futsal et Pont St-Martin FCGL 1 devra se jouer le vendredi 22 mars 2019.

La Commission procède au tirage des ¼ de finale de la Coupe Futsal Masculine qui aura lieu le 25 mars 2019.

Sont exemptes de ce tour :
. Sucé/Erdre FC Futsal 2 ou Pont St-Martin FCGL 1
. St-Herblain Pépite 2

Le calendrier des tours suivants :
- ½ finales les 16 et 29 avril 2019
- La finale le 08 mai 2019

Le Président,
Alain Le Viol

Le responsable,
Sylvain Denis